

*Anciens combattants*

**M. MacDonald (Cardigan):** Et ça alors!

**M. Douglas (Bruce):** A partir de mes entretiens avec les membres de la Légion dans ma région, j'ai conclu qu'il fallait imaginer quelque chose de mieux que la loi actuelle si on voulait accorder à nos anciens combattants ce qu'ils méritent tellement.

J'admettrais également que la plupart des anciens combattants qui peuvent se prévaloir de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants sont à même d'acquérir une propriété pour leur retraite et d'obtenir les avantages relatifs au logement; je crois qu'à l'heure actuelle, des fonctionnaires de la Société centrale d'hypothèques et de logement et du ministère des Affaires des anciens combattants collaborent à une étude pour voir s'il est possible d'établir des meilleurs programmes et d'adopter une nouvelle loi prévoyant de nouveaux programmes d'aide au logement qui répondraient plus adéquatement aux besoins actuels des anciens combattants qui se sont prévalus des crédits prévus dans la loi pour acquérir, en vue de leur retraite, une propriété et du capital de placement. Nous devons étudier soigneusement cette question. On en parle d'une façon ou d'une autre depuis neuf ans, depuis que l'on a proposé la première fois l'élimination progressive des facilités de prêts prévues dans la loi sur les terres destinées aux anciens combattants.

A venir au mois de mars dernier, plus 1.25 milliard de fonds publics avait été versés à des anciens combattants en conformité de la loi, et plus de 140,000 anciens combattants avaient profité du programme. Cela indique que l'objectif initial de la loi a été atteint; et de même qu'on libère honorablement les citoyens qui ont bien servi leur patrie et leur société et qu'on leur permet de se retirer avec dignité, j'estime que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants peut maintenant être abandonnée honorablement et prendre sa retraite avec dignité, simplement pour faire place à une autre loi plus élaborée, mieux conçue, grâce à la collaboration du ministère des Affaires des anciens combattants et de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Cette mesure devrait assurer à nos anciens combattants qui désirent prendre leur retraite un logement ou une propriété convenable et adéquate, de manière qu'ils puissent finir leurs jours au milieu de nous d'une façon digne et honorable, d'une manière qui soit à la mesure de l'énorme dette que nous avons envers eux pour récompenser le sacrifice qu'ils ont fait et le courage qu'ils ont montré au moment le plus tragique de notre histoire.

Pour ma part j'appuierai certainement toute proposition assurant aux anciens combattants de meilleures conditions de logement, plus de possibilités, de meilleurs soins médicaux et de meilleurs services pour leur familles et les personnes à leur charge. Je crois que nous pourrions faire beaucoup plus pour aider un bon nombre des anciens combattants qui arrivent à l'âge de la retraite. J'aimerais qu'on augmente leurs pensions, qu'on les fasse bénéficier de certains avantages sociaux qu'ils méritent largement.

Je dois donc, monsieur l'Orateur, me prononcer contre le maintien sous sa forme actuelle ou sous toute autre forme, à vrai dire, de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants. Je trouve qu'il faudrait laisser expirer cette loi le 31 mars 1975 et que le ministère des Affaires des anciens combattants lance un programme bien mieux conçu et plus varié qui assurerait à nos anciens combattants le terrain, le logement et les prestations de retraite qu'ils ont largement mérités.

[M. Douglas (Bruce).]

● (2120)

**M. Alex Patterson (Fraser Valley-Est):** Monsieur l'Orateur, tout en me proposant d'être relativement bref ce soir, je dois vous dire tout d'abord que je considère comme un privilège de parler au nom des anciens combattants au cours de ma première intervention dans un débat de la 30<sup>e</sup> législature du Canada.

Tout le monde apprécie, j'en suis sûr, les mesures prises en faveur des anciens combattants. On nous a reportés bien souvent à la Charte des anciens combattants—on nous a parlé des changements qui lui ont été apportés au cours des ans afin de l'adapter davantage aux conditions actuelles. Il n'y a personne ici, je crois, qui voudrait prétendre que rien n'a été fait pour eux.

J'ai l'impression que, dans ce domaine, chacun s'est efforcé de collaborer et d'abandonner ses préjugés politiques. J'ai eu l'occasion et le privilège il y a quelques années de travailler au sein du comité des affaires des anciens combattants et je n'ai pas été sans le remarquer. Néanmoins, je crois qu'il se trouve encore parmi nous des anciens combattants victimes de certaines injustices. Je me rends compte qu'une étude de ces questions sortirait du cadre de ce débat, mais j'espère pouvoir en parler à une prochaine occasion.

Je pense que nous devons de la reconnaissance à mon ami, le député de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe (M. Marshall) et le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Nous savons que, grâce à eux, nous pouvons faire connaître notre opinion sur cette question au gouvernement. Sans les pressions de ces deux hommes, et d'autres, je crois que la loi sur les terres destinées aux anciens combattants serait tombée après le 31 mars 1974.

Je m'empresse de dire que les intérêts des anciens combattants tiennent à cœur au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald) et je suis sûr que s'il le pouvait, il adopterait la même attitude que les deux députés que je viens de nommer et que d'autres députés de ce côté-ci de la Chambre. Malheureusement pour lui, pour nous, et peut-être pour les anciens combattants du Canada, le ministre doit composer avec environ 28 membres du Cabinet et je crains que bien souvent, il n'ait pu les convaincre des mesures à prendre pour répondre aux besoins actuels des anciens combattants.

Il est difficile d'expliquer l'attitude du gouvernement. Il est manifestement possible de trouver beaucoup d'argent pour d'autres choses de moindre importance que la mesure à l'étude et il me semble qu'on cherche à réduire les dépenses dans un domaine où, précisément, il ne faudrait pas le faire.

Je me souviens du débat du 28 mars 1974, quand le ministre a présenté un bill proposant de prolonger l'application de la loi jusqu'au 31 mars 1975. Mon collègue de Humber-Saint-Georges-Sainte-Barbe a alors dit, comme on peut lire à la page 950 du *Hansard*:

Si le gouvernement était sincère, il repousserait la date limite, hausserait le plafond des prêts et beaucoup plus d'anciens combattants pourraient en bénéficier.

Plus tard, il a déclaré:

Rien ne justifie de repousser la date limite jusqu'à ce que tous les anciens combattants aient été servis.

Notre attitude est la même aujourd'hui. Le programme devrait exister jusqu'à ce que tous ceux qui veulent le faire aient eu toutes les chances d'y participer. Mon ami a ajouté que, malheureusement, le ministre n'était pas dans le bon gouvernement. Lorsque le gouvernement était minoritaire, on s'en souviendra, le cabinet se rendait plus